

Décision relative à une demande d'extension d'usage(s) d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'extension d'usage majeur du produit phytopharmaceutique **HELIOSOUFRE S***

de la société ACTION PIN

enregistré(e) sous le n°2012-2096

Vu l'avis de l'Anses du 3 avril 2015,

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **est étendue** aux usages autorisés par la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	HELIOSOUFRE S HELIOTERPEN SOUFRE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ACTION PIN ZI de Cazalieu, BP 30, 40260 Castets Des Landes FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	700 g/L - soufre
Numéro d'intrant	9000222
Numéro d'AMM	9000222
Fonction(s)	Fongicide, Acaricide
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le - 7 AOUT 2015



Marc MORTUREUX
Directeur Général de l'Agence nationale
de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Modalités d'autorisation du produit

Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation ne peut mettre sur le marché le produit que dans les emballages conditionnés de la façon suivante :

Emballage	Contenance
Polyéthylène haute densité fluoré	5 L
Polyéthylène haute densité	5 L ; 10 L

Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Catégorie de danger	Mention de danger
Lésions oculaire graves, cat.1	H318 : Provoque des lésions oculaires graves

Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus et de ses éventuelles évolutions



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

CHICAGO, ILLINOIS

MEMORANDUM FOR THE RECORD
DATE: [Faint date]
SUBJECT: [Faint subject]

TO: [Faint name]
FROM: [Faint name]

[Faint paragraph of text]

[Faint paragraph of text]

Liste des usages autorisés

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte (jours)	Zone Non Traitée aquatique (mètres)	Zone Non Traitée arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non Traitée plantes non cibles (mètres)	Mention abeilles
12703115 Vigne*Trt Part..Aer.*Erinose	7,5 L/ha	1 à 4/an	-	3	5	20	-	-
12553224 Pêcher*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	0,5 L/hL	2 à 12/an	-	3	5	20	-	-
01123004 Céleri-branche*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
16753205 Melon*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
00516014 Haricots et pois non écosés frais*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
16903201 Salsifis*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
15353206 Houblon*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	1,5 L/hL	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
01122011 Epinard*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
12603202 Pommier*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	0,5 L/hL	2 à 12/an	-	3	5	20	-	-
12403202 Noisetier*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	1 L/hL	1 à 11/an	-	3	5	20	-	-
15103225 Orge*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	1 à 2/an	-	3	5	20	-	-
00517115 Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-

Liste des usages autorisés

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte (jours)	Zone Non Traitee aquatique (mètres)	Zone Non Traitee arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non Traitee plantes non cibles (mètres)	Mention abeilles
14053204 Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	1 L/hL	2 à 6/an	-	-	5	20	-	-
16323203 Concombre*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
16553205 Fraisier*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
15103209 Blé*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	1 à 2/an	-	3	5	20	-	-
15103206 Avoine*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	1 à 2/an	-	3	5	20	-	-
16353204 Chicorées - Production de racines*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
16953206 Tomate*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
00517099 Pois écosés frais*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
16173204 Betterave potagère*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
16863203 Poivron*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
17303203 Rosier*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	0,3 L/hL	2 à 6/an	-	-	5	20	-	-
12603203 Pommier*Trt Part.Aer.*Tavelure(s)	0,7 L/hL	2 à 12/an	-	3	5	20	-	-

Liste des usages autorisés

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte (jours)	Zone Non Traitée aquatique (mètres)	Zone Non Traitée arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non Traitée plantes non cibles (mètres)	Mention abeilles
15053202 Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage	5 L/ha	1 à 2/an	-	3	5	20	-	-
16203201 Carotte*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	6 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-
16953109 Tomate*Trt Part.Aer.*Acarieus	7,5 L/ha	2 à 6/an	-	3	5	20	-	-

Autorisé uniquement pour lutter contre l'acariose bronzée.
Efficacité non démontrée sur les autres acariens.

Liste des usages refusés				
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	
16753101 Melon*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3	
14053107 Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,15 à 1,2 L/hL	2 à 6/an	-	
16323101 Concombre*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3	
17303101 Rosier*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,15 à 1,2 L/hL	2 à 6/an	3	
12603134 Pommier*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,4 à 1,4 L/hL	2 à 6/an	3	
12653101 Prunier*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,25 à 1,2 L/hL	2 à 6/an	3	
12203208 Cerisier*Trt Part.Aer.*Monilioses Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,25 à 1,2 L/hL	1 à 4/an	3	
16863101 Poivron*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3	
12703101 Vigne*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	7,5 L/ha	1 à 4/an	3	
12653204 Prunier*Trt Part.Aer.*Monilioses Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,25 à 1,2 L/hL	1 à 4/an	3	

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12553233 Pêcher*Trt Part.Aer.*Monilioses Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,25 à 1,2 L/hL	1 à 4/an	3
00517092 Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3
00517076 Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3
12653203 Prunier*Trt Part.Aer.*Cloque(s) Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,25 à 1,2 L/hL	1 à 4/an	3
12553113 Pêcher*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,25 à 1,2 L/hL	2 à 6/an	3
12203113 Cerisier*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,25 à 1,2 L/hL	2 à 6/an	3
16953109 Tomate*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3
15353102 Houblon*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	0,2 à 1,5 L/hL	2 à 6/an	3
01106010 Betterave potagère*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3
00516003 Haricots et pois non écossés frais*Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
- usage non répertorié Artichaut*Trt.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3
- usage non répertorié Carotte*Trt.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3
- usage non répertorié Céleri-branche*Trt.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3
- usage non répertorié Chicorées - Production de racines *Trt Part.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3
- usage non répertorié Salsifis*Trt.Aer.*Acariens Motivation du refus: efficacité non démontrée	1,5 à 7,5 L/ha	2 à 6/an	3

Conditions d'emploi du produit

Stockage et utilisation du produit

Rincer l'emballage au moins deux fois avant son élimination.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'équipement de protection individuelle (EPI) doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter

➤ Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'une lance (sous serre ou plein champ)

• Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
 - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;
- OU
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;
 - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

• Pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

Cultures basses (< 50 cm)

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

Cultures hautes (> 50 cm)

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

• Pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

- **Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur porté ou trainé, à rampe et pneumatique**

- **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- **Pendant l'application - Pulvérisation vers le haut**

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée.

Pour le travailleur, porter

Une combinaison de travail cote en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Délai de rentrée

24 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)

Protection de l'eau

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

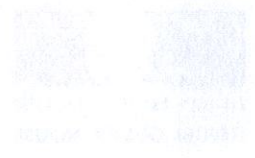
Protection de la faune

- SPe 3 : Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Exigences complémentaires post-autorisation

A défaut de transmission de ces données dans les délais impartis à compter de la date de la présente décision, la présente décision pourra être retirée ou modifiée.

Détail de la demande post autorisation	Délai (mois)	Réurrence (mois)
Fournir le pH d'une dilution aqueuse de la préparation à la concentration de 1 % après stockage pendant 2 ans à température ambiante.	24	-



NSF Grant

NSF Grant Number: 97-01234

Principal Investigator: Dr. Jane Doe

Department: Biology

The purpose of this grant is to support research in the field of molecular biology. The research will focus on the study of the genetic control of development in the fruit fly Drosophila melanogaster. The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego.

NSF Grant Title: Molecular Biology of Development

The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego. The research will focus on the study of the genetic control of development in the fruit fly Drosophila melanogaster. The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego.

The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego. The research will focus on the study of the genetic control of development in the fruit fly Drosophila melanogaster. The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego.

NSF Grant Title: Molecular Biology of Development

The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego. The research will focus on the study of the genetic control of development in the fruit fly Drosophila melanogaster. The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego.

The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego. The research will focus on the study of the genetic control of development in the fruit fly Drosophila melanogaster. The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego.

The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego. The research will focus on the study of the genetic control of development in the fruit fly Drosophila melanogaster. The research will be carried out in the laboratory of Dr. Jane Doe at the University of California, San Diego.